



Laon, le 30 juin 2017

Communiqué de presse

Cérémonie de remise des décrets de naturalisation

Lundi 3 juillet 2017 à 17 h 30, dans les salons de la préfecture de l'Aisne

Le lundi 3 juillet 2017, Daniel FERMON, sous-préfet, directeur de cabinet du Préfet de l'Aisne, présidera une cérémonie de remise des décrets de naturalisation.

Cette cérémonie vise à accueillir de manière solennelle et chaleureuse dans la communauté nationale les personnes ayant acquis récemment la nationalité française.

Cinquante personnes, âgées de 1 à 59 ans, sont invitées à cette cérémonie. Elles sont originaires de vingt pays différents : Algérie, Belgique, Bénin, Brésil, Cameroun, Cap vert, Côte d'Ivoire, Guinée, Haïti, Maroc, Pologne, Portugal, République centrafricaine, République du Congo, Roumanie, Russie, Sénégal, Tunisie, Ukraine, Vietnam.

Parmi ces 50 personnes :

- 30 personnes ont été naturalisées par décret (dont 9 enfants par effet collectif) ;
- 9 personnes sont devenues françaises par mariage ;
- 11 enfants sont devenus français par déclaration souscrite auprès du Tribunal d'instance, en raison de leur naissance en France ou de leurs attaches françaises.

Au cours de l'année 2016, dans le département de l'Aisne, 289 personnes sont devenues françaises (180 par décret, 54 par mariage et 55 par déclaration souscrite auprès du tribunal d'instance de Laon ou de Soissons).